

## 6. AMELIORER LA MOBILITE SCOLAIRE

### Action 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'écoles et créer une zone de confort

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Renforcer la visibilité des abords des écoles par le développement de la signalétique et par l'utilisation d'un mobilier urbain attirant l'attention ; et créer une zone de confort au droit immédiat des entrées/sorties d'écoles</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>6.2.a. Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés, et sécuriser les traversées piétonnes aux abords d'écoles</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Renforcer l'image et rendre davantage perceptibles les abords d'écoles via le développement de la signalétique et l'utilisation d'un mobilier urbain attirant l'attention, en vue d'un plus grand respect des zones 30 d'abords d'écoles</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut, Service Public de Wallonie</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>Ensemble des abords des écoles (en particulier, celles situées le long de voies communales)</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>€€(€) (≤ 50.000 €)</p>
<p><b><u>Degré de priorité et période de mise en œuvre</u></b></p> <p>Priorité 1 – action à court terme (&lt; 3 ans) : Signalétique</p> <p>Priorité 2 – action à moyen terme (&lt; 5 ans) : Mobilier urbain</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres Commune</li> <li>- Service Public de Wallonie</li> </ul>

## 6. AMELIORER LA MOBILITE SCOLAIRE

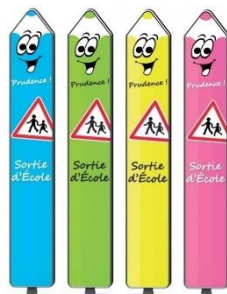
### Action 6.1. Renforcer la visibilité des abords d'écoles et créer une zone de confort

#### Description concrète de l'action

##### Renforcer la visibilité

La Commune (principalement) renforcera la visibilité des abords d'écoles, via par exemple :

- Le développement d'une signalétique spécifique (panneaux, totems), tels que crayon(s) fluorescent(s), panneau « ralentis tu arrives près de mon école », etc. ;
- L'utilisation d'un mobilier urbain protégeant les entrées/sorties d'écoles attirant l'attention (garde-corps, potelets, etc., de couleur vive) (cf. ci-contre). L'éventuel mobilier urbain existant ne répondant pas à ces critères de bonne visibilité sera idéalement remplacé. Les écoles ne disposant pas encore de mobilier se verront équiper de tels dispositifs conformément aux recommandations ci-contre.



Complémentairement, la reproduction au sol du signal zone 30 ou A23 (« Endroit spécialement fréquenté par des enfants ») pourrait également être utilisée à cet effet.

Les éléments utilisés pour renforcer la visibilité des abords d'écoles devront être communs à toutes les écoles de sorte à créer une réelle « identité » abords d'école, et d'ainsi inciter plus spontanément les automobilistes (et autres usagers de la route) à lever pied.

##### Créer une zone de confort

Afin de ne pas mettre les enfants en danger lorsque ceux-ci se rendent à ou quittent l'école, ou les parents lorsqu'ils attendent leur(s) enfant(s), il est recommandé :

- D'interdire le stationnement dans un périmètre de 20 à 50 mètres aux alentours des entrées d'écoles ;
- D'aménager un espace confortable et protégé de la circulation automobile à proximité des entrées/sorties d'écoles. Cet espace pourrait être agrémenté de bancs, et être rendu convivial en le florissant par exemple. En outre, et afin d'également contribuer à la bonne visibilité des abords d'écoles, le mobilier urbain utilisé à cet effet sera commun à toutes les écoles et préférentiellement de couleur vive (cf. ci-contre).